

## Les prises en charge

### Les Bilans

Les premiers entretiens, bilans sont pris en charge par les caisses d'assurance maladie à 100%.

### Le Traitement — Le Transport

Les séances de traitement sont prises en charge par les caisses d'assurance maladie.

Le remboursement des frais de transport ( s'il y a lieu) en Voiture Personnelle ou en taxi n'intervient que dans le cadre des séances de traitement.

L'Assistante Sociale du service est à votre disposition pour toutes informations.

Où ?

## CMPP GUERET

16 avenue Pierre Mendès France  
BP 193

23004 GUERET cedex  
Tel : 05.55.52.55.40

Mail : [cmpp.gueret@lespep23.org](mailto:cmpp.gueret@lespep23.org)

Du Lundi au Jeudi et le Vendredi matin

Quand ?

## CMPP LA SOUTERRAINE

4 Cité Jean Macé

Rue Martin Nadaud  
23300 La Souterraine  
Tél : 05.55.63.13.27

Mail : [cmpp.lasouterraine@lespep23.org](mailto:cmpp.lasouterraine@lespep23.org)

Du Lundi au Jeudi et le Vendredi matin

## CMPP AUBUSSON

29 Rue Jules Sandeau  
23200 Aubusson

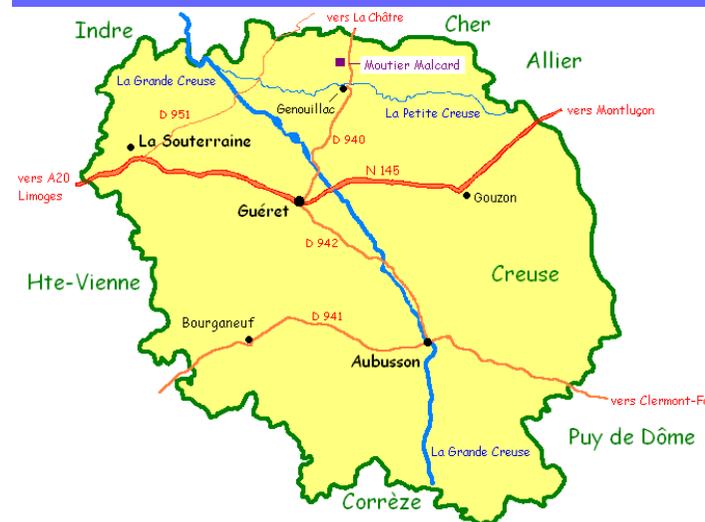
Tél : 05.55.66.35.40

Mail : [cmpp.aubusson@lespep23.org](mailto:cmpp.aubusson@lespep23.org)

Du Lundi au Jeudi et le Vendredi matin

Sans rendez-vous \* Accueil  
\* Information

Sur rendez-vous \* Consultation  
\* Traitement



Association gestionnaire  
Les P.E.P. 23  
La Solidarité en Action  
[www.lespep23.org](http://www.lespep23.org)



## Centre spécialisé

Le CMPP reçoit des enfants et adolescents, âgés de 0 à 19 ans, rencontrant des difficultés dans leur vie relationnelle, scolaire, familiale ou sociale.

## L'équipe

Médecin Directeur pédopsychiatre,  
Directeur administratif,  
psychologues, psychomotriciennes,  
orthophonistes,  
rééducateurs en psychopédagogie et  
en psychomotricité,  
assistantes sociales,  
secrétaires médicales.

## Qui inscrit ?

Ce sont les parents ou les responsables légaux de l'enfant qui font la démarche pour l'inscription :

\* Par téléphone

\* Ou directement au  
secrétariat d'accueil

Les 1<sup>ers</sup> entretiens

Les bilans

Un premier rendez-vous a lieu pour préciser les difficultés rencontrées.

Divers entretiens & bilans seront réalisés.

Sous la responsabilité du médecin, l'équipe du CMPP propose ou non un suivi (traitement) pour l'enfant.

## Les traitements

L'équipe du Centre peut proposer :

- des rééducations psychopédagogiques,
- des rééducations ou thérapies psychomotrices,
- des suivis orthophoniques,
- des psychothérapies,
- des thérapies familiales.
- des groupes thérapeutiques
- des entretiens avec les parents

En complément du suivi de l'enfant les parents peuvent être reçus régulièrement pour faire le point.

Le secrétariat d'accueil, l'équipe de direction et l'ensemble des intervenants auprès de l'enfant, restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires ou remarques de votre part

## Si vous le souhaitez

Un travail en partenariat avec le milieu scolaire, les services médicaux et sociaux, les professionnels de santé en libéral est possible avec l'accord des parents ou du représentant légal.

## Thérapie Familiale

Les problèmes rencontrés par un enfant peuvent remettre en question l'équilibre familial et les attitudes des autres membres de la famille. Ceci est parfois à l'origine de difficultés et sentiments plus ou moins douloureux pour chacun: parents, frères, sœurs, grands-parents...

Un travail familial peut s'engager, lorsque la demande en est formulée, après une première rencontre avec les thérapeutes.